

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 4 juin 2021

Retour des vélos à bord des tramways de la CTS

Suite à deux tables rondes participatives organisées à l'initiative de l'Eurométropole de Strasbourg (en février et mai dernier) sur la présence des vélos à bord des tramways de la CTS, de nouvelles règles encadrant leur accès dans les tramways ont pu être établies. Elles entreront en vigueur ce mercredi 9 juin.

Ces nouvelles règles en vigueur ont un double objectif : favoriser toujours plus de complémentarité entre les différents modes de transport doux et la bonne cohabitation des usagers des transports publics, en tentant de répondre au mieux aux différentes problématiques d'usage. Elles ont été co-construites avec les représentants des associations de cyclistes (le CADR67, Vélorution), les associations d'usagers des transports collectif (Astus), les associations de piétons (Piétons 67) et de structures travaillant autour du handicap (APF France Handicap, la Fédération des Aveugles Alsace Lorraine Grand Est), des représentants des conducteurs de la CTS ainsi que Strasbourg mobilités.

À compter du 9 juin prochain, les vélos et trottinettes seront autorisés, si l'affluence le permet et en appelant au civisme, de la manière suivante :

Accès autorisé	Accès non autorisé
Par la dernière porte du tramway et dans la limite de deux par rame :	Du lundi au samedi, aux heures de pointe :
Hors heures de pointe et le dimanche	7h – 9h 17h – 19h

Désormais en cas de problème technique empêchant un cycliste de rouler, celui-ci sera exceptionnellement autorisé à monter dans le tramway à toute heure.

Enfin, comme auparavant, les cyclistes livreurs professionnels ne sont pas admis dans les tramways.